



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20210408-20210415-DE
Reçu le 13/04/2021

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 08 AVRIL 2021

Date de convocation : le 01 avril 2021

Date d'affichage : le 01 avril 2021

Nombre de membres au Comité Syndical: 54

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Sébastien DAVID Président du SIEDA.

Étaient présents : Alain ANGLES - Marc AUGUY - Jacques BARBAZANGE - Christophe BERNIE - Christian BONNET - Jean Marc CALVET - Bernard CASTANIER - Bruno CAVAINAC - Jean François CLAPIER - Henry CLAUDE - Sylvain COUFFIGNAL - Sébastien CROS – Sébastien DAVID - Bernard DELCLAUX - Michel DELPECH - Robert DIEUDE - Joël ESPINASSE - Jean Luc FARJOU - Jean Louis GRIMAL - Christophe LABORIE - Jean Marie LACOMBE - Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU - Brigitte MAZARS - René MOUYSSSET - Bernard NAYRAC - Alain NOUVIALE - Richard RUS - Jean Claude SOUYRIS - Thierry TEULIER - Pierre TIEULIE - Bernard VERDIE

Étaient absents ou excusés : 22 Dont 1 ont donné procuration

Votes Pour : 33
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2021/04/15

Renouvellement des contrats d'assurance du SIEDA et consultation pour la mutuelle maintien de salaire



*Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron*

DELIBERATION N° 2021/04/15

Renouvellement des contrats d'assurance du SIEDA et consultation pour la mutuelle maintien de salaire

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20210408-20210415-DE
Reçu le 13/04/2021

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'une procédure de renouvellement des contrats d'assurances du SIEDA.

Les contrats en question recouvrent l'ensemble des compétences du SIEDA et sont répartis comme suit :

Flotte automobile
Protection juridique
Dommage aux biens
Responsabilité civile
Responsabilité décennale constructeur

En complément de cette consultation il sera lancé une mise en concurrence du contrat individuel de « maintien de salaire » des agents.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical prend bonne note de cette information et des procédures en cours.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 13/04/2021

Le Président du SIEDA


Sébastien DAVID